

Les avocats de Priartem assignent ENEDIS en référé en vue de la dépose d'un compteur Linky.

2018-05-27 01:01:01

Le 25 mai, Maître François Lafforgue, avocat associé du Cabinet TTLA (Teissonnière, Topaloff, Lafforgue, Andreu & Associés), - Cabinet doté d'une solide réputation dans les questions environnementales et sanitaires (amiante, pesticides, essais nucléaires, MCS...) - a délivré, au nom d'un particulier, une assignation en référé contre ENEDIS devant le TGI de Nanterre afin d'obtenir la dépose d'un compteur Linky installé contre sa volonté.

Les poses forcées de ce type de compteurs se sont multipliées, ENEDIS et ses prestataires passant outre, dans de trop nombreux cas, à l'opposition des personnes. Il s'agit d'une violation du droit au respect des libertés individuelles et de la propriété ainsi que du droit de chacun « à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ». C'est pourquoi PRIARTEM soutient cette action.

Priartem travaille depuis quelques années avec ce Cabinet. Notre choix a été guidé par les orientations éthiques et militantes du Cabinet lequel a d'ailleurs l'habitude de travailler, sur chacun des dossiers, avec des syndicats ou des ONG. Mais nous avons pu également apprécier ses compétences et le sérieux avec lequel sont traités les dossiers. Les avocats y ont actuellement d'ailleurs en charge plusieurs dossiers concernant la reconnaissance de l'électrohypersensibilité, notamment devant les tribunaux des affaires de sécurité sociale.

Maîtres Lafforgue et Mélin, qui suivent avec nous les questions des ondes électromagnétiques, sont prêts à prendre en charge d'autres dossiers. Si vous avez l'intention d'entamer une procédure afin de faire déposer un compteur linky, afin de dénoncer des menaces dont vous auriez été victimes de la part des poseurs... vous pouvez prendre contact avec eux.

linky@ttl-a-avocats.com

ou par courrier : Cabinet TTLA Paris

29, rue des Pyramides 75001 PARIS

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026